

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme de la séance du 28 juillet 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité UROLOGIE

(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	AMEGAYIBOR	Obubé
2	LATABI	Abdel Fattah
3	RABOUDI	Mehdi

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 28 juillet 2022

Docteur Jérôme VIGUIER
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice



Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
de Martinique

Docteur Jérôme VIGUIER